

ambages qu'il avait une autre raison de démissionner. C'est qu'il croit sincèrement et il a toujours cru que le meilleur moyen de maintenir la paix mondiale est d'assurer la sécurité collective. Nous, de l'opposition, partageons entièrement cet avis. Il croit que la plus grande contribution que le pays puisse faire pour assurer la paix, c'est de demeurer membre de l'OTAN. Selon lui, nous devrions remplir nos obligations envers nos alliés au lieu de nous y soustraire. Le premier ministre suppléant est convaincu que nous ne pourrions assurer la paix mondiale sans la sécurité collective; si nous retirons les Forces canadiennes de l'OTAN nous allons donner au reste du monde l'exemple regrettable que la France a donné en premier lieu. Un tel exemple peut encourager les petits pays qui voudraient diminuer leur contribution à l'OTAN, à agir de même. En qualité d'ancien ministre de la Défense nationale, le premier ministre suppléant connaît parfaitement ces problèmes et il sait qu'en donnant l'exemple du dégagement, on risque de réduire bientôt l'OTAN à un simulacre d'alliance. Si cela devait arriver, nos chances de préserver la paix mondiale diminueraient en proportion directe de l'affaiblissement de l'Alliance.

Le premier ministre suppléant sait parfaitement bien que si les deux guerres mondiales ont eu lieu c'est parce que les agresseurs avaient méconnu la volonté de résistance des Alliés. Voilà comment la première et la deuxième guerres mondiales ont commencé. Il sait parfaitement bien que notre adversaire en puissance, l'Union soviétique, n'a pas changé d'un iota son attitude depuis vingt-cinq ans. Ce qui s'est passé en Hongrie et en Tchécoslovaquie le prouve. Il sait parfaitement que l'attitude du gouvernement vis-à-vis de l'OTAN réduit nos chances d'empêcher une troisième guerre mondiale. Voilà une des raisons essentielles qui a incité le premier ministre suppléant à démissionner.

Sa décision a été la décision la plus difficile qu'un homme politique ait jamais dû prendre. Ce n'est qu'après mûre réflexion qu'il y est sans doute parvenu. Il a dû éprouver de très vifs regrets parce que, en toute conscience, il ne pouvait continuer à faire partie d'un gouvernement qui refuse de reconnaître ses responsabilités et de s'occuper des problèmes pratiques auxquels sont aux prises ses concitoyens.

Selon le ministre, les Canadiens ne peuvent attendre le bon vouloir du premier ministre pour discuter de ces questions constitutionnelles. Il faut s'en occuper dès maintenant. Il a cru nécessaire de démissionner parce que le

gouvernement dont il faisait partie s'est refusé à s'occuper de ces questions. Il se peut que d'autres membres du gouvernement qui, tout le monde le sait, désapprouvent énergiquement les politiques ministérielles sur des questions d'importance nationale, songent à faire de même.

En terminant, j'aimerais dire que les opinions que j'ai exprimées cet après-midi ne sont pas uniquement celles de l'opposition. J'ai exposé à la Chambre les opinions exprimées par celui de nos collègues qui ne le cède en importance qu'au premier ministre, c'est-à-dire par le premier ministre suppléant du Canada, et j'ai développé ce qu'il a dit hier dans sa déclaration de démission. Je dis au premier ministre: les débats ne suffisent pas. Qu'il sorte de la salle de cours où, comme l'a donné à entendre le premier ministre suppléant, il passe trop de temps. Que le premier ministre commence à tenir ses promesses faites aux Canadiens en juin dernier, car c'est sur la foi de ces promesses qu'il a été élu. Qu'il se mette à l'œuvre, comme le premier ministre suppléant le lui a dit, et qu'il donne aux Canadiens ce qu'il a promis de faire s'il était élu.

M. Eldon Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, étant donné que bon nombre des arguments que je me proposais de présenter l'ont déjà été, je serai bref. Je ne vois aucune difficulté à accepter la prémisse qu'il y a une crise du logement. Les faits sont là, on n'a qu'à constater. Ils sautent aux yeux. D'autres députés l'ont dit, le ministre a démissionné parce que, selon lui, le gouvernement n'a pas de politique touchant le logement et qu'il n'a pas l'intention de mettre en œuvre quelque politique que l'on puisse proposer. A mon avis, le député de York-Sud (M. Lewis) a bien décrit la crise du logement. La seule réponse que le ministre a obtenue à ses protestations est que le logement est une question qui relève des provinces et des municipalités, et que la constitution ne permet pas au gouvernement actuel de prendre aucune mesure positive en vue de régler ce problème.

Il n'est pas nécessaire d'être expert en matière de constitution pour savoir que la constitution d'un pays doit être au service des habitants et qu'elle ne doit pas en faire des servants. Après tout, toute constitution change. Même si la teneur d'une constitution ne peut pas être modifiée, le sens des mots change. D'une certaine façon, une constitution est comme un arbre en croissance. On peut l'interpréter différemment selon que les circonstances sont différentes.